



DEPARTEMENT
DE L'ISERE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 5
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2025

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Pierre-Alain MENNERON, Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Pascal Perrier), Elise BRALET (donne pouvoir à Florent Cholat), Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie Harreau), Jean Paul JULIEN (donne pouvoir à Pascal Souche), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert Collavet)

Secrétaire de séance : Pascal PERRIER

DEL2025_078 : Personnel – Participation employeur et valeur faciale des titres restaurant

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

La commune de Champagnier adhère, depuis le 1^{er} janvier 2022, au contrat groupe des titres restaurant proposé par le Centre de gestion de l'Isère.

Il est proposé aux élus de revaloriser la valeur faciale du titre et de maintenir la participation employeur à hauteur de 50 %.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 18 novembre 2025 ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 10,00€ à compter du 1^{er} janvier 2026 ;**
- **De maintenir la participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre.**

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Pascal PERRIER
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 12 DEC. 2025
Publié le : 12 DEC. 2025